

L.AS (Licence avec option « Accès Santé »)

➤ A retenir !

- ❖ Enseignements de spécialité à privilégier pour la filière générale dépendants de la licence choisie
- ❖ Sélection sur dossier et éventuellement sur des épreuves complémentaires pour l'accès aux études de santé
- ❖ Nombre de places proposées par les L.AS inférieur à 50% du nombre de places proposées pour chaque filière de santé

Cette formation est une année de licence traditionnelle à laquelle une option « Accès santé » est intégrée : en fonction des universités, cette option peut être totalement intégrée à la formation ou en plus des enseignements de la formation.

Les attendus en L.AS

Les attendus en L.AS seront les attendus de la licence choisie : par exemple, les attendus d'une licence de Droit avec option Accès Santé seront les attendus d'une licence de Droit, les attendus d'une licence Sciences de la vie et de la terre avec option Accès Santé seront les attendus d'une licence de Sciences de la vie et de la terre, etc...

Admission en L.AS

La L.AS est une formation non sélective si le nombre de demandes n'excède pas le nombre de places. Les attendus nationaux permettent aux universités d'indiquer leurs critères généraux d'examen des vœux afin de leur permettre de classer les vœux des candidats. Ces critères sont consultables sur la fiche Parcoursup de chaque formation. Même si ces critères sont propres à chaque université, la liste ci-dessous permet de comprendre comment sont classés les vœux :

- **Résultats académiques :**

Bulletins scolaires de 1^{ère} et Terminale, épreuves anticipées du baccalauréat, résultats aux épreuves de spécialité

- **Éléments de la fiche avenir :**

- Appréciation des enseignants
- Appréciation du professeur principal sur la méthode de travail/l'autonomie/l'engagement citoyen/l'esprit d'initiative

- Avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir dans la formation demandée

- **Projet de formation motivé :**

Lettre de motivation à renseigner pour chaque formation sur Parcoursup

- **Rubrique activités et centres d'intérêt :**

Rubrique à renseigner dans le dossier Parcoursup

Choix des enseignements de spécialité pour la filière générale

Le choix des enseignements de spécialité dépendra du ou des projets autre(s) que celui des métiers de la santé : en effet, les attendus sont différents suivant les types de licence et il sera utile de s'informer sur les disciplines indiquées dans la partie « Critères généraux d'examen des vœux » sur Parcoursup afin de choisir les enseignements de spécialités adaptés.

Programme

- La L.AS est une licence disciplinaire avant tout : en fonction de la mention choisie, les enseignements porteront sur le contenu de la licence traditionnelle pour environ 80%.
- L'option « Accès Santé » permet d'intégrer dans le cursus de la licence traditionnelle choisie des enseignements en sciences fondamentales, en sciences de la santé et en sciences humaines et sociales pour environ 20%. Ces enseignements apportent les compétences nécessaires à la poursuite d'études dans le domaine de la santé.

Accès aux filières de santé

- **Condition nécessaire**

Il faut avoir validé totalement la 1^{ère} année de L.AS (60 crédits ECTS).

- **2 tentatives maximum**

Tout au long du parcours du 1^{er} cycle des études universitaires (jusqu'à la 3^{ème} année de licence), les étudiants ont 2 chances pour candidater aux études de santé sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires (1 année universitaire) lors de leur seconde candidature.

- **Sélection**

Au plus 50% des places en 2^{ème} année de santé seront attribuées aux étudiants inscrits en L.AS.

**Néanmoins, durant les années de transition 2020-2021 et 2021-2022, 70% des places en 2^{ème} année de santé pourront être attribuées aux étudiants inscrits au PASS : ce qui implique que le taux d'accès pour les étudiants en L.AS devrait être bien inférieur à 50% pendant ces années de transition. Ces taux peuvent être différents suivant les universités.*

- **Épreuves**

Les épreuves sont précisées par les universités.

- Épreuves du 1^{er} groupe

« Examen des notes obtenues durant l'année (la totalité ou une partie, ceci dépend des universités) »

Si le candidat a obtenu des notes supérieures à des seuils définis par le jury, alors il est admis directement en 2^{ème} année d'une des filières de santé sans avoir à se présenter aux épreuves du 2nd groupe.

Le pourcentage des admis directement à l'issue de ce 1^{er} groupe d'épreuves ne peut excéder 50% du nombre de places offertes pour les L.AS et pour chacune des formations de santé (Maïeutique/Médecine/Odontologie/Pharmacie).

- Épreuves du 2nd groupe

« Examen des notes obtenues durant l'année (la totalité ou une partie, ceci dépend des universités) »

Si le candidat a obtenu des notes inférieures aux seuils définis par le jury pour être admis à l'issue du 1^{er} groupe mais qu'il a obtenu des notes supérieures à un seuil minimal défini par le jury, il peut se présenter aux épreuves du 2nd groupe.

Puis :

- Épreuves orales (déterminées par chaque université)

Au moins 2 entretiens qui porteront sur la démonstration des compétences nécessaires pour accéder aux formations de santé.

- Des épreuves écrites pourront éventuellement être proposées aux étudiants.